



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : [mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr)

## Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

### **EXTRAITS**

#### *Compte-rendu de la réunion du vendredi 06 avril 2018 à 20 h 30*

Le six avril deux mil dix-huit, sept membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, David Rogier, Joël Hersan, Maurice Monge, M<sup>mes</sup> Suzanne Bouychou, Annie Degenne et Marie-Hélène Caron-Parte.

**Etaient absents :** M<sup>mes</sup> Delphine Fettke, Séverine Bordeaux, Aurélie Lefèvre, Josiane Delabre, MM. Rémi Kaiser, Ludovic Piridjanians, Christophe Aubry et Pariselli Michel.

**Pouvoirs :** M<sup>me</sup> Bordeaux à M<sup>me</sup> Degenne / M. Kaiser à M. Monge / M. Aubry à M. Rogier / M. Pariselli à M<sup>me</sup> Caron-Parte et M<sup>me</sup> Delabre à M<sup>me</sup> Bouychou.

N'ayant pas obtenu le quorum, la séance ne peut avoir lieu et est reportée au 13 avril 2018.

\*\*\*\*\*

#### *Compte-rendu de la réunion du vendredi 13 avril 2018 à 20 h 30*

Le treize avril deux mil dix-huit, neuf membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, David Rogier, Joël Hersan, Maurice Monge, Rémi Kaiser, M<sup>mes</sup> Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Josiane Delabre et Marie-Hélène Caron-Parte.

**Etaient absents :** M<sup>mes</sup> Delphine Fettke, Séverine Bordeaux, Aurélie Lefèvre, MM. Ludovic Piridjanians, Christophe Aubry et Pariselli Michel.

**Pouvoirs :** M<sup>me</sup> Bordeaux à M<sup>me</sup> Degenne / M<sup>me</sup> Lefèvre à M. Monge / M. Aubry à M. Rogier / M. Pariselli à M<sup>me</sup> Bouychou.

Madame Josiane DELABRE est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

***Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 avril 2018, selon la Loi, le conseil municipal est invité à se réunir à nouveau et délibèrera quel que soit le nombre d'élus présents.***

### **I / Demande de subventions pour la Sacristie**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière pour les travaux de réfection de la Sacristie selon des devis estimatifs s'élevant à 45 646,72 €HT ; le plan de financement serait le suivant :

- Etat : 8 000 € (30 % de la part restant soit 27 646,72 €HT)
- Département : 9 120 € (33 % de la part restant soit 27 646,72 €HT)
- Evêché : 18 000 €
- Reste à charge de la Commune : 10 526,72 €

**11 conseillers sont « Pour »  
2 conseillers s'abstiennent - M<sup>me</sup> LEFEVRE et M. MONGE**

*Les commissions Bâtiments et Patrimoine se réuniront pour déterminer exactement les travaux à engager, étudier les offres et en solliciter d'autres en fonction des travaux.*

### **II / Demande de subventions pour le Parvis de l'Eglise**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière pour les travaux de réfection du Parvis selon le devis estimatif s'élevant à 17 434,15 €HT ; le plan de financement serait le suivant :

- Etat : 5 230 € (30 %)
- Département : 5 750 € (33 %)
- Reste à charge de la Commune : 6 454,15 €

**10 conseillers sont « Pour »  
1 conseiller est « Contre » - M<sup>me</sup> DELABRE  
2 conseillers s'abstiennent - M<sup>me</sup> BOUYCHOU et M. KAISER**

*Les commissions Bâtiments et Patrimoine se réuniront pour déterminer les travaux à engager, étudier les offres et en solliciter d'autres en fonction des travaux.*

### **III / Achat d'un véhicule utilitaire**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour acheter** un véhicule utilitaire neuf (aménagé de rangements et d'équipements professionnels) pour le service technique, puis donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de prospecter et d'engager l'acquisition de ce véhicule selon les crédits inscrits au budget 2018 - opération n° 195 - à savoir un maximum de 30 000 €TTC.

**13 conseillers sont « Pour »**

### **IV / Travaux d'extension du réseau électrique**

Le **Conseil Municipal souhaite reporter** la décision relative aux travaux d'extension du réseau électrique.

### V / Admission en non-valeur

Le **Conseil Municipal délibère, vote et décide de statuer** sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant total s'élevant à 1 100,63 € et correspondant aux exercices de 2013, 2015 et 2016. Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.

*13 conseillers sont « Pour »*

### VI / Transfert d'écritures d'ordre

Le **Conseil Municipal délibère, vote et décide de transférer** les écritures liées aux études de la nouvelle mairie. Les travaux ayant débuté en 2018, le transfert des écritures comptables du budget 2016 d'un montant de 5 985 € doivent se faire sur le budget en cours. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

*13 conseillers sont « Pour »*

### VII / Vote du compte administratif 2017

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Le **Conseil Municipal délibère et vote le Compte Administratif** de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

- **Investissement**

Dépenses	Prévu :	726 306,44 €
	Réalisé :	109 864,48 €
	Reste à réaliser :	262 750,00 €
Recettes	Prévu :	726 306,44 €
	Réalisé :	342 181,97 €
	Reste à réaliser :	262 750,00 €

- **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 068 940,22 €
	Réalisé :	552 302,75 €
Recettes	Prévu :	1 068 940,22 €
	Réalisé :	1 112 758,75 €

### **Résultat de clôture de l'exercice**

- Investissement	: 232 317,49 €
- Fonctionnement	: 560 456,00 €
- Résultat global	: 792 773,49 €

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

*12 conseillers sont « Pour »*

### VIII / Vote du compte de gestion 2017

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue assure la présidence concernant ce vote.

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2017, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte statuant :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017
- Sur l'exercice du budget primitif 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves particulières de sa part.

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

**12 conseillers sont « Pour »**

**IX / Vote des subventions aux associations pour 2018**

Après avoir travaillé sur le budget primitif 2018, le **Conseil Municipal délibère et vote pour attribuer** les subventions aux associations communales suivantes et dont le vote est fait par association.

Il est rappelé que la subvention sera versée à réception du bilan de l'année 2017 et du budget prévisionnel 2018.

- Les P'tits Fripons : 1 000 €  
**12 conseillers sont « Pour »**
  
- Le FCJ (football Club) : 1 500 €  
**13 conseillers sont « Pour »**
  
- Le Ciné Rural 60 : 300 €  
**13 conseillers sont « Pour »**
  
- L'Association de défense des Calvaires du Beauvaisis : 25 €  
**13 conseillers sont « Pour »**
  
- Les Restos du Cœur : 700 €  
**13 conseillers sont « Pour »**
  
- Les Anciens Combattants : 500 €  
**13 conseillers sont « Pour »**
  
- La Jovacienne : 1 350 € (dont une subvention exceptionnelle de 700 € pour l'achat des robes pour les majorettes)  
**13 conseillers sont « Pour »**

**Soit un total de 5 375 €**

*Concernant la subvention dédiée aux P'tits Fripons, Madame Josiane DELABRE ne participe pas au vote étant membre du bureau de cette association.*

### X / Vote des taxes locales pour 2018

Le Conseil Municipal délibère et vote les taux des taxes locales – impositions sans augmentation des taux.

Le taux des taxes pour l'année 2018 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 14,61 %
- taxe foncière : 19,29 %
- taxe foncière non bâti : 32,44 %
- taxe professionnelle (CFE) : 17,32 %

**13 conseillers sont « Pour »**

*Il est rappelé que les taux communaux n'ont pas été augmentés, en revanche, l'Etat modifie et peut augmenter la base d'imposition, ce qui peut amener une augmentation des impôts.*

### XI / Vote du budget primitif 2018

Après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2017 et statué sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté à 560 456 €
- Excédent d'investissement reporté à 232 317,49 €

Puis, après avoir pris connaissance des propositions budgétaires pour l'année 2018, le **Conseil Municipal délibère et vote** le budget primitif 2018 pour une section de fonctionnement équilibrée à 1 242 150,00 € et une section d'investissement équilibrée à 1 036 741,49 €.

**11 conseillers sont « Pour »**

**2 conseillers sont « Contre » - M. MONGE et M<sup>me</sup> LEFEVRE**

### Question orale

Le Conseil Municipal s'inquiète des débordements causés par certains jeunes qui commettent des actes d'incivilité sur le domaine public. Soucieux de préserver un bon climat au sein de la commune, le Conseil Municipal demande aux jeunes de respecter les règles élémentaires de civisme et aux parents de rester vigilants.

La séance est levée 22 h 45

**Le 20 avril 2018**

**Le Maire, Hervé LEFEVRE**

# Renseignements utiles

## FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera totalement fermée du 6 au 13 mai 2018.

Toutes les modifications (inscriptions ou annulation) de la cantine, pour la période du 7 au 15 mai 2018 devront être connues de la Mairie au plus tard le mercredi 02 mai 2018 avant 18 heures. Après cette date, aucune modification ne sera possible. Merci de votre compréhension.

## COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

ENEDIS (anciennement EDF) informe qu'une coupure d'électricité est prévue le mardi 15 mai 2018 entre 9 heures et 11 heures dans les rues suivantes :

- Impasse du Cardinal Pellevé
- Impasse Jean Menault
- Rue de St Clair sur Epte
- Impasse de la Chaire à Loup
- Rue de Jouy le Bois
- Une partie de la rue de St Michel
- Rue du Perrucher
- Rue Marinet
- Rue de la Poste
- Rue du Fayel

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs concernés, l'avis est affiché dans le cadre de la Mairie et consultable sur le site de la Commune : [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr) Merci de votre compréhension.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous êtes nouveaux arrivants à Jouy sous Thelle, vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales, vous devez vous présenter en Mairie avant le 31 décembre 2018 - aux heures d'ouverture de la Mairie - muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire et les jeunes gens **nés en 2002** doivent se faire recenser, **dès leur 16 ans**, en Mairie durant les permanences. Vous devez apporter le livret de famille et votre carte nationale d'identité.

## NUMERO DE VOIRIE

Afin de faciliter la distribution du courrier postal et communal, vous êtes priés de bien vouloir indiquer sur la boîte aux lettres normalisée votre numéro de voirie et votre nom.

## **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Il est rappelé que l'entretien des espaces verts (devant son habitation) est à la charge des habitants. Afin de respecter le voisinage, la tranquillité de chacun, il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser les engins de jardinage à moteur tels que **tondeuses, tronçonneuses** ... en dehors des jours et horaires ci-dessous :

*Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,*

*Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.*

Il est également rappelé que **l'élimination des déchets par le feu est strictement interdit**, par arrêté du Maire en date du 08 juin 2011.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos engins à moteur même électrique uniquement durant ces plages horaires.

Cette restriction est également valable pour les motos, quads ... Il faut respecter le voisinage et la tranquillité de chacun.

## **COLLECTE DES DECHETS VERTS**

Des sacs sont disponibles pour tous les habitants et gratuitement en Mairie, durant les permanences.

Les agents communaux effectueront la collecte des déchets verts, comme chaque année, au porte à porte du **Lundi 9 avril au Lundi 12 novembre 2018 inclus**.

Le ramassage sera assuré uniquement sur inscription en Mairie pour les foyers :

- **âgés ayant des difficultés pour se déplacer**
- **sans moyens de locomotion**
- **ayant d'autres difficultés et sur autorisation préalable de Monsieur le Maire**

L'inscription sera reconduite d'office pour les personnes inscrites l'année passée.

Le ramassage aura lieu le lundi dans la matinée ou le mardi (en cas de jour férié le lundi).

Les personnes concernées qui ne se seront pas inscrites en Mairie ne seront pas collectées et devront apporter leurs sacs à la déchetterie par leurs propres moyens.

Toutes personnes qui déposeront des sacs sans être concernées par cette mesure ne seront pas collectées et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie.

## **COLLECTE DES CARTOUCHES, PILES, AMPOULES**

Des bacs sont à votre disposition en Mairie pour la collecte des :

- Ampoules
- Batteries, téléphones fixes et portables
- Bouchons plastiques
- Cartouches d'encre (voir publicité ci-jointe pour le recyclage)
- Piles
- Stylos et feutres

## **TRAVAUX DE VOIRIE**

Des travaux de voirie seront engagés par la Commune de BEAUMONT-LES-NONAINS du 24 avril au 04 juin 2018 dans le Chemin dit « de Chantoiseau ». Cette rue sera totalement fermée à la circulation.

## LE TRES HAUT DEBIT

Le déploiement du Très Haut Débit (THD) a été validé par le Département et les travaux de la fibre optique devraient débuter courant mai 2018. Dans l'attente de pouvoir bénéficier d'une connexion internet 200 fois plus rapide que l'ADSL, nous vous remercions de votre compréhension pour les éventuels désagréments liés aux travaux.

Une plaquette d'informations est disponible sur le site officiel de la Mairie : [www.jouysoushelle.fr](http://www.jouysoushelle.fr)

## PERMANENCE DE LA MUTUELLE

La M.O.A.T. organise une permanence en Mairie de Jouy sous Thelle le Mercredi 13 juin 2018 de 14 h à 16 heures. Ci-joint information.

## LE PASS PERMIS

Le Conseil Départemental de l'Oise met en place une aide financière pour que les jeunes puissent accéder au permis de conduire. Vous devez être :

- âgé entre 18 et 19 ans,
- domicilié dans l'Oise
- passer le permis de conduire pour la 1<sup>ère</sup> fois
- être inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code, préparer ou non la conduite accompagnée
- ne pas bénéficier d'autres aides au permis de conduire

Le bénéficiaire s'engage à effectuer une contribution de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association partenaire de l'Oise « Pass Permis » dans le délai d'un an après acceptation du dossier.

Vous pouvez récupérer un dossier d'inscription en Mairie.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous rendre sur le site de la Commune ou du Département : [www.oise.fr](http://www.oise.fr)

## PERMIS DE CONDUIRE ET CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

La Préfecture de l'Oise informe des dispositions relatives à la délivrance des permis de conduire et certificats d'immatriculation.

Depuis le 03 novembre 2017, la fabrication des **permis de conduire et cartes grises** a cessé définitivement en Préfecture et sous-préfecture ; ces pièces sont **délivrées par voie dématérialisée** (par internet).

Désormais, vous pouvez obtenir ces documents sur le site sécurisé : <https://ants.gouv.fr>

Un **serveur vocal interactif** destiné à renseigner sur ces dispositifs est également mis en place, vous pouvez appeler ce numéro national et unique : **34 00**

## VEHICULES ANCIENS

Des véhicules anciens venus de France, de Belgique et de Suisse passeront dans Jouy sous Thelle le dimanche 27 mai 2018 dans la matinée. Ils viendront de Hardivillers en Vexin pour se diriger vers Beauvais.

Soyez nombreux et curieux sur le passage de ces véhicules.



